



INDE



VISA TOURISTIQUE ELECTRONIQUE (e-Tourist Visa)

Depuis Mai 2015, ce visa a été mis en place pour les ressortissants français. Pour y prétendre, voici les conditions qu'il faut remplir :

- Visa à but touristique, visite de famille ou amis, visite professionnelle,
- Arriver par avion dans l'une de ces villes : Ahmedabad, Amritsar, Bengaluru, Chennai, Cochin, Delhi, Gaya, Goa, Hyderabad, Jaipur, Kolkata, Lucknow, Mumbai, Tiruchirapalli, Trivandrum, Varanasi.
- Visa valide pour un séjour de **60 jours** à compter de la date d'entrée (non extensible, non convertible),
- Visa valable pour une **deux entrées uniquement**,
- Le eTV ne peut être demandé que 2 fois par année civile,
- Le eTV n'est pas valable pour les zones protégées et restreintes.

Pour les demandes n'entrant pas dans le cadre du eTV (multiples entrées, durée supérieure à 60 jours, personnes nées en Inde), le visa de 1 an habituel (non électronique) est toujours possible.

LISTE DES DOCUMENTS A JOINDRE

Pour le e-TV :

Délai d'obtention : procédure à effectuer entre 120 et 5 jours avant la date de départ

- La copie de la double page biographique de votre passeport valable 6 mois minimum à compter de la date d'entrée en Inde et muni de deux pages blanches côte à côte,
- 1 photo récente en couleurs sur fond blanc ou très clair, de type identité, **avec un format carré (5.1 cm x 5.1 cm)**,
- Remplir le questionnaire joint par Eden +
- Un itinéraire de vol complet (départ de Nouvelle Calédonie).

Pour tout autre type de visa :

Délai d'obtention : immobilisation du passeport pendant 6 semaines

- Votre passeport valable 6 mois après votre date de retour et muni de deux pages blanches côte à côte
- Un E-Visitor Australie (<https://www.ecom.immi.gov.au/visas/app/uu?form=TV>)
- L'autorisation de retrait de votre passeport par notre fournisseur remplie et signée
- 1 photo récente en couleurs de type identité **en format 5,1 cm x 5,1 cm**
- 1 Photocopie de la page du passeport où l'identité est mentionnée
- Remplir le questionnaire joint par Eden +
- Le formulaire D signé (rempli par nos soins)
- Un itinéraire de vol complet (départ de Nouvelle Calédonie).

Pour une demande d'entrée double ou multiples :

Fournir un itinéraire prouvant de plusieurs entrées sur le territoire indien (itinéraire de vol ou détail du programme touristique s'il y a lieu) ou fournir un courrier en anglais expliquant la nécessité d'un visa double ou multiple entrées.

A fournir en plus pour les personnes de nationalité française nées en Inde :

- Une copie de l'extrait d'acte de naissance *
- Une copie d'un diplôme (Baccalauréat, Brevet des collèges...) *
- Le formulaire N
- La « Statutory declaration » (2 différentes selon si le requérant a eu ou non un passeport indien) Ce document vous sera transmis par Eden Plus joint d'une traduction assermentée . Ce document est à faire signer par un agent de la mairie ou un notaire.

A fournir en plus pour les mineurs de moins de 15 ans :

- Une copie de l'extrait d'acte de naissance *
- Une lettre de non objection rédigée en anglais et signée par les deux parents
- Une copie des passeport des parents
- La signature des 2 parents sur les formulaires de demande de visa

* ces documents doivent être traduits en anglais par un interprète assermenté par l'ambassade. Nous pouvons vous fournir ce service avec un supplément. Le tarif sera communiqué en fonction du document.